



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-33603>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-33603**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie de Talence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire Albert Camus

Description : La technique d'achat choisie par le maître d'ouvrage est le concours restreint sur APS grâce auquel le maître d'ouvrage choisit, après mise en concurrence et avis motivé d'un jury, les plans et projet. Une prime de 61 700 euros HT est allouée au participant qui a remis un projet conforme au programme et au règlement du concours. Le maître d'ouvrage verse cette prime au participant au concours sur proposition du jury. La prime peut être supprimée par le maître de l'ouvrage sur proposition du jury, si le projet proposé s'avère non conforme au programme et au règlement du concours. Un marché de services étant attribué au lauréat (ou à l'un des lauréats) du concours, sa rémunération tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours. Le maître d'ouvrage est la Commune de Talence représentée par son Maire, Emmanuel SALLABERRY. La conduite d'opération est assurée par la Commune de Talence. La programmation est assurée par le groupement composé de la SARL PROJEMA, (10 rue Suzanne Garanx 64100 BAYONNE, mandataire), Karine CARMENTRAN, (4 rue Montaigne 47000 AGEN) , la SAS HTM (56 allée Antoine D'Abbadie Bâtiment Enerpôle, Technopole Izarbel 64210 BIDART), Thaïs BONICHON (1, Place Neuf Brisach, 47180 MEILHAN SUR GARONNE), la SARL BUREAU D'ETUDES JM LURO (Errekaldia 64220 Ahaxe), la SARL PIR² INFRA (65 boulevard Scaliger, 47000 Agen), la SAS ACOUSTIQUE COTE BASQUE (760 Chemin Asserol 64990 Urcuit), Nathalie COULON, NC ERGONOMIE (19, impasse Hiru Gurutze 64200 Bassussarry), et la SARL BETIKO (10 rue Suzanne Garanx, 64100 BAYONNE).

Identifiant de la procédure : 5a6753aa-6b04-4f6e-8a40-16a30294590a

Identifiant interne : 24-11

Type de procédure : Autre procédure en plusieurs étapes

Principales caractéristiques de la procédure : La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants : 1. Les études d'avant-projet ; 2. Les études de projet ; 3. L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ; 4. L'examen de la conformité des études d'exécution au projet et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux ; 5. La direction de l'exécution des marchés de travaux ; 6. L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ; 7. La coordination Système de Sécurité Incendie ; 8. L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71400000 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les critères hiérarchisés de sélection des candidatures sont : 1. Compétences, motivation, moyens humains et économiques au regard de la spécificité de l'opération 2. Pertinence des références fournies. Après avoir analysé les candidatures, le jury formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, le maître de l'ouvrage fixe la liste des candidats admis à concourir. Le nombre de candidats invités à participer à la suite du concours est de TROIS (3). Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à TROIS (3), le maître d'ouvrage poursuivra la procédure avec les candidats ayant les capacités requises. Les critères hiérarchisés d'évaluation des projets des opérateurs économiques participant sont les suivants : 1- Valeur technique du projet : o Qualité de la proposition en adéquation avec les besoins et exigences du programme o Intégration des préoccupations environnementales o Qualité d'usage et des liaisons fonctionnelles. 2- Qualité architecturale et paysagère du projet et insertion dans le site : o Traitement des espaces intérieurs, liaisons entre les nouvelles constructions et les occupations urbaines, accessibilité, prescriptions environnementales o Perception extérieure du bâtiment, perception des paysages extérieurs depuis l'intérieur des différents locaux, rapports d'échelle entre volumes existants, fonctionnalités existantes, nouveaux volumes et nouvelle fonctionnalité o Qualité des aménagements extérieurs (cours de récréation et patio). 3- Compatibilité de la proposition avec la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage et qualité de l'approche en coût global de l'opération. 4- Compatibilité du calendrier prévisionnel présenté avec les objectifs de la maîtrise d'ouvrage, voire optimisation de la durée des études de conception et des travaux.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Maitrise d'oeuvre relative à la réhabilitation du groupe scolaire Camus.

Description : La surface utile est de 1 592 m². La future surface utile est de 2 205 m² environ. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est estimée à 5 932 291 euros H.T. soit 7 118 749,20 euros T.T.C. (Valeur en octobre 2023), hors mobilier,

équipements et relogement. A titre indicatif, cette estimation se décompose de la manière suivante : • Bâti : 5 167 210 euros HT • Aménagements extérieurs / VRD : 765 081 euros HT

Identifiant interne : 24-11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71300000 Services d'ingénierie

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La Ville de Talence a la propriété et l'usage d'un groupe scolaire dit Albert Camus dont la construction date de 1989 et qui a connu en 2005 une première extension. La Ville a aujourd'hui pour objectif de procéder à l'agrandissement du groupe scolaire et à la rénovation complète du site. Les orientations retenues suite à l'étude de programmation sont les suivantes : • Construire 2 classes supplémentaires en école maternelle. • Construire 1 classe supplémentaire en école élémentaire. • Agrandir l'espace de restauration. • Créer et identifier un espace périscolaire en maternelle. • Identifier mieux l'espace périscolaire en élémentaire. • Créer un accueil de loisirs pour 36 enfants en utilisant et mutualisant au maximum les locaux scolaires. • Etudier la possibilité d'une salle de réunion pour adultes (maximum 15 personnes) accessible même hors temps scolaire directement depuis l'extérieur ainsi que des usages complémentaires. • Aménager les espaces extérieurs avec un objectif permettant de créer une cour type « oasis » (création d'ilots de fraîcheur, végétalisation, cycle de l'eau...) et permettre un accès et un usage hors temps scolaire (week-end, vacances). • Rénover l'ensemble du groupe scolaire existant dans une démarche exemplaire en termes de performance énergétique et de qualité environnementale. • Adapter l'éclairage au site et à la sécurité des enfants notamment au niveau des espaces extérieurs. Le maître d'ouvrage à la charge de reloger provisoirement le groupe scolaire dans des modulaires installés sur l'espace Mozart pour permettre la réalisation des travaux en site inoccupé. D'une manière générale, le travail de réflexion sur la nature, la qualité et l'articulation des espaces intérieurs et extérieurs doit permettre : • La bonne intégration du nouvel équipement dans son environnement en limitant les effets de masques et les nuisances vis-à-vis des riverains et du tissu résidentiel environnant, notamment sur des hauteurs de bâti adaptées et limitées ; • La mise en valeur du patrimoine existant et son architecture dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire afin de conserver une trace de l'histoire et l'identité du lieu et son intégration au nouveau projet architectural ; • L'identification et la visibilité du nouvel équipement depuis l'espace public et les voies de circulation, notamment par le traitement de la volumétrie des bâtiments ainsi que par un travail sur la signalétique (au sol et sur les bâtiments) ; • L'utilisation de la couleur comme une composante de la conception architecturale du projet afin de renforcer le dialogue du bâtiment avec le paysage urbain et environnant, modifier la perception des volumes et des espaces du bâtiment (géométrie, dimensions, poids visuel, texture...) et créer une véritable identité et appropriation du lieu par les enfants et les usagers du groupe scolaire ; • La sécurisation des flux, notamment des circulations piétonnes et vélos, les liaisons depuis les arrêts de transport en commun et les aires de stationnement existantes dans le but d'éviter les conflits de voisinage et d'usages (piétons, cycles, voitures, bus) et de mieux gérer les pics d'affluence aux entrées et sorties du groupe scolaire ; • La lisibilité des différents accès

(entrée élèves, entrée du personnel, attente des parents, entrée prestataires, livraisons restaurant scolaire, etc...) ; • La fluidité des relations fonctionnelles entre les différents espaces ; • La prise en compte des besoins des futurs utilisateurs (enseignants, élèves, animateurs...) pour permettre de développer de nouvelles pratiques éducatives ; • Le respect des normes de sécurité et d'accessibilité à toutes personnes souffrant de déficiences physiques et/ou mentales. L'ouvrage appartient à la catégorie suivante : Opération de réhabilitation de bâtiment.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Le candidat doit obligatoirement justifier à minima des qualités suivantes : - Architecte(s) membre(s) de l'ordre ou architecte(s) étranger(s) possédant un diplôme équivalent reconnu, dont un pouvant être désigné comme mandataire - Paysagiste - Etudes techniques : thermiques, fluides, structures, acoustique, énergétique, VRD - Economie de la construction - Performances environnementales. - Géothermie Par ailleurs, le candidat doit apporter la preuve qu'il possède une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné : Inscription au tableau de l'Ordre régional des architectes ou diplôme équivalent reconnu.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du concours, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; o Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : • Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; • Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; • L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du futur marché ;

Critère :

Type : Autre

Description : Le candidat produit à l'appui de sa candidature : - Une lettre de candidature, limitée à 5 pages, précisant d'une part la composition, l'organisation (candidat unique, cotraitance, sous-traitance ; rôle de chacun) et d'autre part l'intérêt du candidat porté à l'opération (au travers d'arguments développés). Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement. Le candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements. Par conséquent, tout opérateur économique peut être co-traitant au sein d'un ou plusieurs groupement(s), s'il n'est pas tout à la fois candidat individuel. - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. Le formulaire DC1 et DC2 peuvent être utilisés par le candidat. Le candidat peut s'adjoindre toutes les qualités complémentaires qu'il juge utile pour l'exécution de ses missions. Ces qualités doivent être clairement désignées, soit en interne, soit en partenaire(s) cotraitant(s). En cas de groupement de candidats, le maître d'ouvrage souhaite que ce groupement soit conjoint ; le mandataire étant solidaire pour l'exécution du futur marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage Le candidat est invité à compléter les documents suivants, remis gratuitement par le maître d'ouvrage : - pour la présentation du candidat : le cadre de présentation (le fichier transmis est en format .docx à compléter et à fournir au même format ou dans un format compatible) - pour les principaux services fournis, les fiches d'identification (le fichier transmis est en format .pptx à compléter et à fournir au même format ou dans un format compatible). Elles doivent être complétées par le (les) architecte(s) et par le paysagiste. Quatre références maximums du (des) architecte(s) et une référence maximum du paysagiste y sont présentées, avec pour chacune trois illustrations maximum. Le maître d'ouvrage accepte que le candidat présente sa candidature (à titre individuel ou sous-traitance ou co-traitance) sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen électronique ci-joint au format .xml (eDUME joint pré-rempli par le maître d'ouvrage, afin que l'opérateur économique souhaitant candidater puisse le remplir à son tour : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>). En cas de cotraitance, un formulaire distinct doit être fourni par chaque opérateur économique participant.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : <https://demat-ampa.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requisite

Adresse de présentation : <https://demat-ampa.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des demandes de participation : 24/04/2024 à 16:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Bordeaux

Numéro d'enregistrement : 17330001300062

Adresse postale : 9 rue Tastet

Ville : Bordeaux

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Téléphone : 0556993800

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie de Talence

Numéro d'enregistrement : 21330522000013

Adresse postale : Rue Professeur Arnoz

Ville : Talence

Code postal : 33401

Pays : France

Adresse électronique : achatsmarches@talence.fr

Téléphone : 0556843462

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 27d3c836-83a8-4079-86b0-65103c0743b2 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 20/03/2024 à 15:55

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2024